



REUNION DU 21 MARS 2023

PV N. 23

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

**PRESENTS : MM. VILLENEUVE MICHEL – DUFOSSET ALEXANDRE - DUGENY RODOLPHE –
COUTURAUD CORENTIN - BALESTRAT CHRISTIAN - FRACHET OLIVIER**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE dans toutes les compétition championnat coupe principale et consolante

Les clubs qui désirent refaire leur stock de carton verts peuvent en faire la demande à la commission via le district

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 N2 :

Match N°53476 .1 Entre Limoges Bastide et Ent FPCN du 18/03/23 :

Le club de Limoges Bastide sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

U15 D2 N1 :

Prochaine journée le 25/03/23

U15 D1 N2 :

Match N. 52668.1 Entre Limoges JS Lafarge et Aurence-Roussillon FC du 18/03/23 :

Vue le mail du 17/03/23 du Club de Aurence-Roussillon fc

La commission,

- Enregistre le forfait général du club de Aurence-Roussillon FC

-

Le club Aurence-Roussillon fc sera débité de la somme de 33 € pour son 3ème forfait.

La commission déclare le club Aurence -Roussillon fc Forfait général.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

U15 D1 N1 :

Prochaine journée le 25/03/23

CATÉGORIE U17 :

U17D2 N2 :

Prochaine journée le 25/03/23

U17 D2 N1 :

Match N°53331 Entre Val De Vienne EF et Verneuil Sur Vienne SC 2 du 15/04/23 :

Le Club de Verneuil S/Vienne SC 2 ayant un autre match à la date fixée

La commission des jeunes reporte cette rencontre au 20/04/23.

U17 D1 :

Prochaine journée le 25/03/23



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U17 :

TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES LE 3/04/23

¼ DE FINALE LE 20/05/23

½ FINALES LES 27/05/23 ET/OU 03/06/23

Coupe U17 Consolante :

TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES LE 3/04/23

¼ DE FINALE LE 20/05/23

½ FINALES LES 27/05/23 ET/OU 03/06/23

Coupe U15 :

TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES LE 3/04/23

¼ DE FINALE LE 08/05/23

½ FINALES LES 20/05/23

Coupe U15 Consolante :

TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES LE 3/04/23

¼ DE FINALE LE 08/05/23

½ FINALES LES 20/05/23

Coupe U19 :

TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES LE 3/04/23

¼ DE FINALE LE 22/04/23

½ FINALES LES 20/05/23

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 21 Mars 2023 à 18h15

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI